



Abus de confiance en famille

Par **Utou**, le **03/03/2023** à **16:56**

Bonjour,

Je viens solliciter de l'aide à ce jour pour savoir quel recours je peux faire face à un abus de confiance par un membre de ma famille.

Ma mère m'a emprunter 12 000 euros d'économie et m'a fait souscrire à un prêt à la consommation de 30 000 euros (sans les intérêts) afin d'effectuer des travaux dans sa maison. Le pacte étant qu'elle me fasse un chèque de manière mensuelle pour prendre en charge les prélèvements et me rembourser mes économies.

Elle a entamé les remboursements au début mais ensuite elle a arrêté sous prétexte de difficultés financières.

Ne payant aucun loyer et ses dépenses étant en majorité couvert par son conjoint actuel, j'accuse m'a mère de tentative d'escroquerie et d'abus de ma confiance.

Ainsi, face à ce récit, est que quelqu'un pourrais me rediriger vers le droit concerné et me conseiller sur les preuves que je dois apporter.

(J'ai quelques échanges SMS sur l'encaissement des cheques qui sont à la hauteur du prélèvement des prêts et des témoins qui sont au courant de notre deal)

Merci par avance

Par **Marck.ESP**, le **03/03/2023** à **18:51**

Bonjour et bienvenue

Il n'y a malheureusement pas vol ou abus de confiance en famille entre parents en enfants...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1515#>:

Voyez quand même un avocat, qui pourrait découvrir quelque chose au vu de l'entièreté du dossier...